

■ Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport

1 - Affaire – M. Marc Antoine BRETON – sinistre du 9 janvier 2019

Le 9 janvier 2019, le véhicule de Monsieur Marc Antoine BRETON a été percuté et endommagé lors de la collecte d'ordures ménagères, sis 36 boulevard Larousse 14^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **251,00 euros**.

2- Affaire – Mme Valérie GARCIA – sinistre du 8 novembre 2019

Le 8 novembre 2019, le véhicule (caravane) de Madame Valérie GARCIA a été endommagé au cours d'une opération de débroussaillage sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Menet dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **4000.00 euros**.

3 - Affaire – M. Bernard ROIG -sinistre du 21 avril 2020

Le 21 avril 2020, le véhicule de Monsieur Bernard ROIG a été endommagé en roulant sur une importante déféctuosité de la chaussée, sise 70 rue de la Crédence dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **90.00 euros**.